

## RÈGLEMENT N° 2011-200

### RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME – AGRANDISSEMENT D'UNE AIRE D'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE DANS LE SECTEUR DE GALLIX

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal de la Ville de Sept-Îles a adopté son règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* » à sa séance ordinaire du 10 décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil juge opportun d'amender ledit plan d'urbanisme pour permettre un nouveau développement domiciliaire sur la rue Montigny à Gallix;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Gervais Gagné pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 24 mai 2011;

**POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le présent règlement modifie le règlement n° 2007-102 intitulé « *Plan d'urbanisme* ».
3. Le règlement n° 2007-102 est modifié afin d'agrandir une aire d'affectation résidentielle (Ha) et ce, à même une partie d'une aire d'affectation forestière (F) à Gallix.
4. Ladite aire d'affectation habitation « Ha » est agrandie par l'ajout d'une bande de terrain située en bordure de la rue Montigny ayant approximativement 311,25 mètres de large à partir de la rue Marguerite vers l'ouest sur une profondeur de 35 mètres formant quinze (15) nouveaux lots à être cadastrés, tel qu'illustré au plan en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante.
5. L'extrait du plan d'affectation du sol, feuillet C, tel que modifié par le présent règlement et faisant partie intégrante du plan d'urbanisme n° 2007-102 est joint en annexe B du présent règlement pour en faire partie intégrante.
6. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.
  - **PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 26 avril 2011
  - **AVIS DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** le 4 mai 2011
  - **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE** le 17 mai 2011
  - **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 24 mai 2011
  - **RÈGLEMENT ADOPTÉ** le 13 juin 2011
  - **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE SEPT-RIVIÈRES DONNÉ** le 20 juillet 2011
  - **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 3 août 2011
  - **PUBLICATION D'UN RÉSUMÉ** le 3 août 2011
  - **ENTRÉE EN VIGUEUR** le 20 juillet 2011

**Règlement n° 2011-200 (suite)**

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

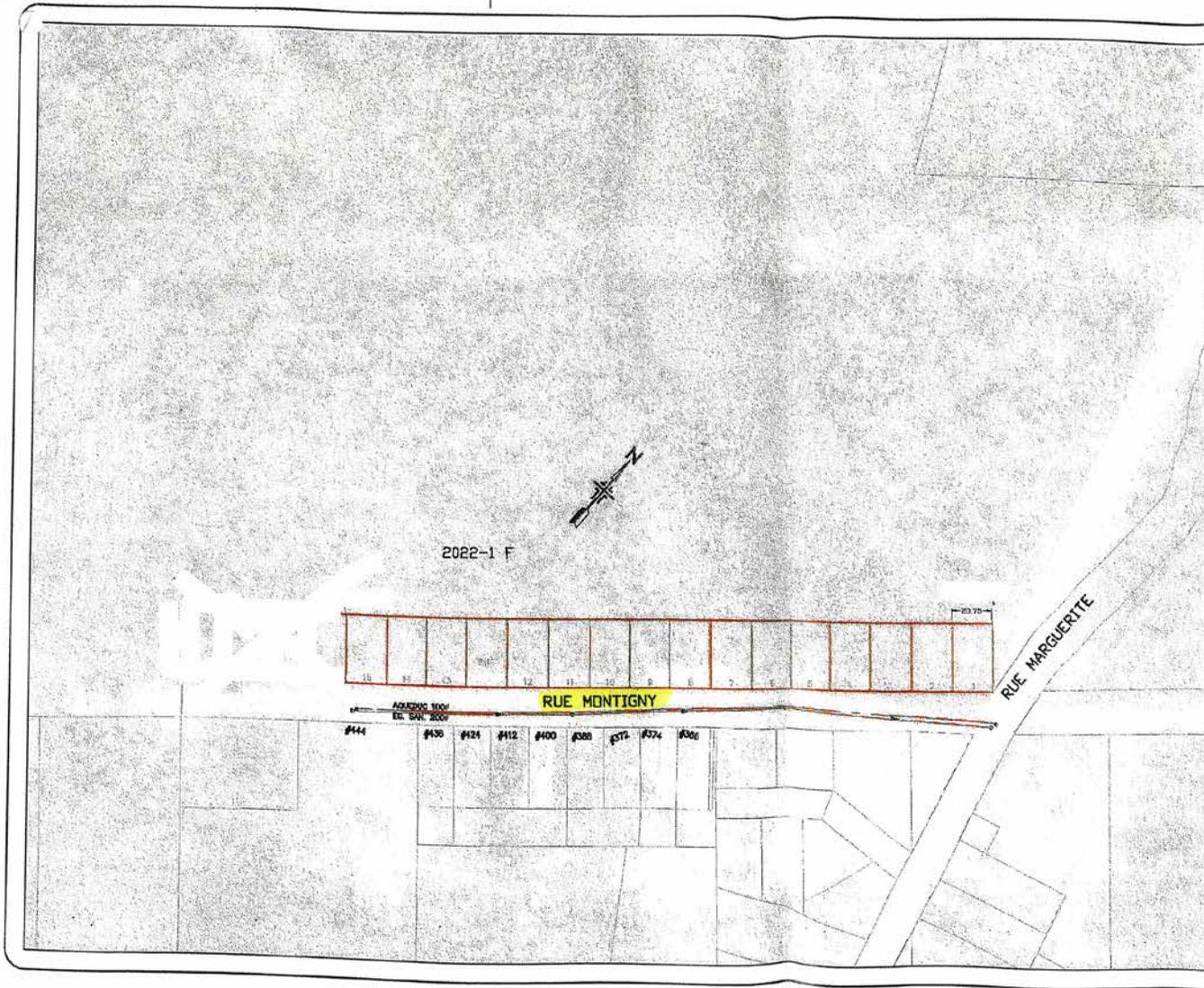
---

Greffière

ANNEXE A

PLAN

Règlement n° 2011-200 (suite)



VILLE DE  
SEPT-ÎLES

NOM DU PROJET:

**PROJET DE LOTISSEMENT  
GALLIX**

NOM DU FEUILLET:

**LOCALISATION  
DES TERRAINS RÉSID.  
(20.75m x 35m)**

RELEVÉ PAR : -

DESSINÉ PAR : MICHEL TROTTIER

VÉRIFIÉ PAR : DENIS TÉTREULT

CONCEPTEUR : DENIS TÉTREULT

VÉRIFIÉ PAR : DENIS TÉTREULT

APPROUVÉ PAR : DENIS TÉTREULT

DATE : 24 Novembre 2010

ÉCHELLE : HDR.1:2000 VERT.—

RÈGLEMENT No. :

CONTRAT No. :

PLAN No. : **3098**

ANNEXE B

PLAN D'AFFECTATION DU SOL

